

Envoyé: Samedi 17 Novembre 2018 20:05:23

Objet: Enquêtes publiques liées aux procédures d'aménagement foncier agricole et forestier

A l'attention de Monsieur Yves CHAVENT,

Pour faire suite à la parution de l'enquête publique pour la commune du Mazet-Saint-Voy, je viens par le présent mail exprimé mon désaccord concernant le choix porté sur deux parcelles de la section AL :

* AL 40

* AL 173

En effet ces parcelles ont toujours été boisées et l'abattage il y a deux ans avait pour objet de faire un reboisement propre et durable, m'étant engagé dans le cadre d'une succession à une bonne gestion. Depuis deux ans notre reboisement est bloqué suite à un retard administratif important, et ceci pour aboutir à une interdiction de reboisement en l'état à une époque où l'on parle largement de déforestation et de carbone. Je pense que vous comprendrez mon étonnement et ma surprise dans un plan qui ne tient absolument pas compte des impératifs de notre société actuelle.

Je suis d'autant plus étonné que si vous vous rendez sur place, vous vous rendrez compte très facilement que ce terrain marécageux est complètement impropre à la culture, et ne peut en aucune façon être transformé à un usage agricole. Vous constaterez en effet que dans le pré voisin une zone marécageuse mitoyenne ne peut pas être cultivée malgré un travail important de drainage réalisé par l'agriculteur. (Parcelle AL41)

En conséquence si ces deux parcelles ne peuvent pas bénéficier d'une autorisation de reboisement, elles deviendront des friches.

Dans l'attente d'un retour à la fin de l'enquête et de la décision définitive je vous remercie pour l'attention que vous voudrez bien porter à cette requête, que je pense être de bon sens.

Cordialement,

Laurent SUET